

Code Natura 2000 : A 246

## Alouette lulu

### Carte d'identité

**Nom scientifique :** *Lullula arborea*

**Classification :** oiseau, passereau

**Taille :** 14-15 cm

**Poids :** 26 g

**Présence en Wallonie :** mars à octobre, parfois en hiver

**Nid :** au sol, souvent à l'abri d'une plante ou d'un arbuste

**Nombre d'œufs :** 3-4

**Nombre de nidification :** 1-3 par an

**Hivernage :** dans le sud de l'Europe, parfois en Wallonie

**Alimentation :** insectes et larves en période de reproduction, petites graines en automne et en hiver

**Protection :** maintenir des milieux ouverts hétérogènes avec du sol nu et quelques buissons.



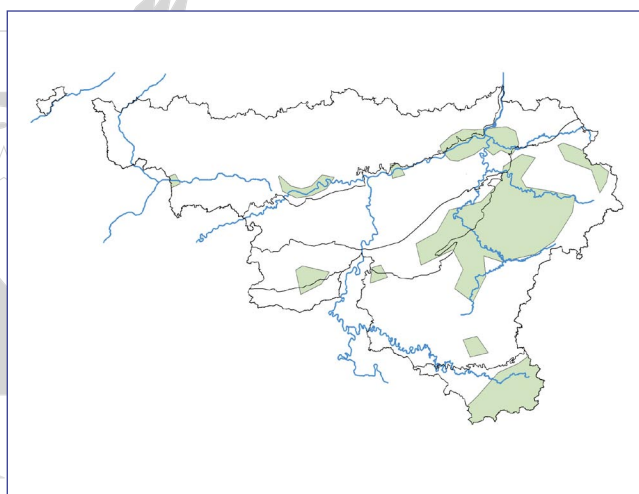
### Identifier

Le soleil vient de se lever en cette belle journée du début de ce mois de mars et nous pénétrons dans la lande à bruyère. La vue sur la vallée est bien dégagée et les premiers rayons du soleil commencent à nous réchauffer. Un chant joyeux et flûté retentit dans le calme du matin. Il est émis par un petit passereau à la queue très courte qui virevolte dans l'air durant quelques minutes avant d'aller se poser sur un buisson. Très vite, un second oiseau se lance dans ce ballet aérien et commence également un chant mélodieux. Une fois l'oiseau posé, on aperçoit des sourcils bien marqués qui se rejoignent derrière la tête. Ce sont des alouettes lulus.

Plus petite que sa cousine l'alouette des champs, la lulu arbore un plumage dans les tons bruns et roux qui lui sert de camouflage. Elle possède une petite huppe peu visible entourée par des sourcils clairs. La joue est brun-roux, contournée d'une fine bande blanchâtre. Une petite tache noire est visible sur les poignets. C'est l'alouette que l'on voit le plus régulièrement perchée sur un support (arbuste, buisson, piquet ou fil électrique), les autres se posant généralement au sol.

### Observer

L'alouette lulu est présente dans toute l'Europe, à l'exception de la Scandinavie, de l'Irlande et du nord du Royaume-Uni. En Wallonie, on peut l'observer essentiellement en Ardenne, en Lorraine, en Famenne et



dans la vallée de la Meuse entre Namur et Liège. Dans le Hainaut ou dans la vallée de la Sambre, quelques couples s'installent parfois sur des terrils ou dans des friches. On estime qu'il y a entre 200 et 250 couples d'alouettes lulu qui nichent en Wallonie.

Le territoire de l'alouette lulu peut s'étendre sur quelques hectares, parfois plus. Il couvre un habitat ouvert, assez varié. C'est en général une mosaïque de zones de sol nu, de végétation herbacée, d'éricacées (bruyères, myrtilles...) et de plus gros buissons. Les pelouses calcaires ou silicicoles, les landes à bruyères, certaines coupes à blanc sont les habitats naturels de cette espèce. Dans tous les cas, les sites retenus pour la reproduction abritent des zones chaudes et sèches. Elle a donc aussi récemment colonisé les terrils, les carrières et les friches

industrielles où elle retrouve le caractère en mosaïque des habitats et la chaleur nécessaire.

Le régime alimentaire de l'alouette lulu varie selon les saisons. En automne et en hiver, elle se nourrit essentiellement de petites graines, surtout de plantes adventices. Lorsqu'elle nourrit ses jeunes, le régime alimentaire change et l'espèce devient plutôt insectivore. Les criquets, sauterelles, pucerons, petits papillons, les chenilles, les larves... constituent un apport important de protéines qui permet aux poussins de développer rapidement leur plumage.

### Protéger

L'alouette lulu a besoin de milieux ouverts pour se reproduire mais le boisement et la fermeture naturelle des milieux (landes, friches, carrières terrils...) fait disparaître petit à petit l'habitat principal de ce passereau.

Pour protéger l'alouette lulu, il est donc conseillé de maintenir un habitat favorable à la nidification (hétérogénéité du milieu, grande proportion de sol nu et limitation du recouvrement arbustif). Plusieurs techniques relatives à l'entretien des milieux ouverts (landes à bruyères, pelouses calcaires...) peuvent être mises en place : étrepage, pâturage d'automne et d'hiver, incendie contrôlé des landes sèches, fauchage automnal.

Le dérangement par le passage incessant de promeneurs en période de reproduction est néfaste, surtout si les chiens non tenus en laisse sont susceptibles d'aller détruire les nids déposés à même le sol. L'installation anarchique de chalets, de caravanes ou de campings dans les zones où nichent les alouettes est à proscrire, particulièrement dans les pelouses calcaires et les landes. Les sangliers en surnombre dans certaines parties de la Wallonie sont aussi des prédateurs des œufs ou des jeunes alouettes.

En milieu agricole (ainsi que par exemple dans les coupes à blanc forestières), la lulu est très sensible aux épandages d'engrais, de pesticides et autres intrants à action rapide. L'intensification des pratiques agricoles est donc aussi un facteur qui explique la diminution des populations de l'alouette lulu en Europe et en Wallonie.

La pratique du fauchage tardif des bords de route et des talus est pertinente dans le cas de talus schisteux et rocailloux, particulièrement en Gaume et en Famenne.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

